

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 890

25 novembre 1999

**SOMMAIRE**

Activ by Bamberg, S.à r.l., Pétange . . . . .	page 42719	Maifren Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42710
Agemco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42673	Mc Marshal & Co S.A., Luxembourg . . . . .	42713
Air Consult Team S.A., Wasserbillig . . . . .	42698	Pitch Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42715
Alpilla Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42684	SGZ-Bank International S.A., Luxembourg . . . . .	42688
Alpine Foreign Investments S.A., Luxembourg . . . . .	42719	Shares Partnership and Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42685, 42686, 42687
Bel-X-Trade, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	42719	Société Industrielle du Midi S.A., Luxembourg . . . . .	42688
Company One of Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	42703	Sofiga S.A.H., Luxembourg . . . . .	42692
Cyr S.A., Luxembourg . . . . .	42676, 42678	Sopica Technology S.A., Luxembourg . . . . .	42692
Dammusi S.A., Luxembourg . . . . .	42701	Specialised Engineering Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	42691
Esterafael S.A., Luxembourg . . . . .	42680	Takafol S.A., Luxembourg . . . . .	42693
Etif S.A., Luxembourg . . . . .	42678	Tarup Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42694
Eurocargo S.A., Sandweiler . . . . .	42683, 42684	Tipasis S.A., Luxembourg . . . . .	42696
Euro Property Investments S.A., Luxembg . . . . .	42679, 42680	Toit-Lux, S.à r.l., Howald . . . . .	42691
Faïence S.A., Luxembourg . . . . .	42682, 42683	TrizecHahn Europe S.A., Luxembourg . . . . .	42688, 42691
Faisal Finance (Luxembourg) S.A., Luxbg . . . . .	42681, 42682	Vanguard International S.A., Luxembourg . . . . .	42687
Faminvest S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	42682	Van Holder Finance S.A., Luxembourg . . . . .	42694
FBA Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42717, 42719	Vesper, Sicav, Luxembourg . . . . .	42693
Ferisa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42685	Vestris International S.A., Luxembourg . . . . .	42694, 42695
Fiduciaire Angila S.A., Luxembourg . . . . .	42680	Vilux Finance S.A., Luxembourg . . . . .	42695
Fondation Pro Familia, Etablissement reconnu d'utilité publique, Dudelange . . . . .	42720	Vitruvius International S.A., Luxembourg . . . . .	42697
Lampebank International S.A. Luxembourg, Lu- xembourg . . . . .	42696	Wigre S.A., Luxembourg . . . . .	42674
L.A.U. S.A., Luxembourg . . . . .	42705	Woodlander Project Holding S.A., Luxbg . . . . .	42697, 42698
Lextek II, S.à r.l., Dudelange . . . . .	42709	Yasuda Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	42698
Lions Clubs International District 113 - Luxem- bourg, A.s.b.l. . . . .	42695	Zameen S.A. Immobilien, Luxembourg . . . . .	42700
Luxsteel Equipment & Trading, S.à r.l., Remich . . . . .	42707	Zippy S.A., Luxembourg . . . . .	42697

**AGEMCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 59, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 21.434.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN  
Signature

(44862/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**WIGRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept septembre.

Par devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents,  
2) Madame Maryse Greisch, conseiller fiscal, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents, ici représentée par Maître Albert Wildgen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 août 1999;

3) la société civile MAAL SCI, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe, représentée par son gérant actuellement en fonctions, Maître Albert Wildgen, préqualifié.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elles sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'ils forment entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de WIGRE S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

Par ailleurs, la société a pour objet l'acquisition, la vente et la gestion d'immeubles.

La société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

**Art. 4.** Les actions de la société peuvent être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes, au choix de l'actionnaire.

La société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant la seule propriétaire dans les relations avec la société.

**Art. 5** Toute assemblée générale des actionnaires de la société représente l'entière des actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale ordinaire de la société sera tenue à Luxembourg au siège social de la société, ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 16.30 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale aura lieu le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les membres du conseil d'administration seront élus par les actionnaires pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisée à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur peut désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du conseil d'administration. Cette procuration peut être écrite par télégramme, télex ou téléfax. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration peut délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Des décisions prises par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société et la représentation de la société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

**Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec l'exception que la première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 13.** Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payées au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 15.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit et libéré en EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Maître Albert Wildgen, préqualifié . . . . .	60.000,-	60
2) Madame Maryse Greisch, préqualifiée . . . . .	60.000,-	60
3) MAAL SCI, préqualifiée . . . . .	5.000,-	5
Totaux: . . . . .	125.000,-	125

La preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille EUEOS (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois (LUF 110.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à cinq millions quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-huit francs luxembourgeois (LUF 5.042.488,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires*

Les personnes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - Maître Albert Wildgen, préqualifié;
  - Madame Maryse Greisch, préqualifiée;
  - la société civile MAAL SCI, préqualifiée.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
  - Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.
5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1999, vol. 119S, fol. 31, case 10. – Reçu 50.425 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 septembre 1999.

T. Metzler.

(44631/222/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

### **CYR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 70.826.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CYR S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscription at the trade register Luxembourg section B number 70.826, incorporated by deed established on the 19th of July 1999, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, Jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, Jurist, residing in Kedange (France).

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 5 (five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of LUF 14,000,000.- (fourteen million Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty Luxembourg francs) to LUF 15,250,000.- (fifteen million two hundred and fifty Luxembourg francs) by the issue of 56 (fifty-six new shares having a par value of LUF 250,000.- (two hundred and fifty Luxembourg francs) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 14,000,000.- (fourteen million Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty Luxembourg francs) to LUF 15,250,000.- (fifteen million two hundred and fifty Luxembourg francs) by the issue of 56 (fifty-six new shares having a par value of LUF 250,000.- (two hundred and fifty Luxembourg francs) each.

#### *Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 56 (fifty-six) new shares:

the sole shareholder: the Luxembourg company DAW S.A., having its registered office in L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon DAW S.A., prenamed, represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 56 (fifty-six) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of LUF 14,000,000.- (fourteen million Luxembourg francs), as was certified to the undersigned notary by presentation of a Luxembourg bank certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5., First paragraph.** 5. 1. The subscribed corporate capital is set at LUF 15,250,000.- (fifteen million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), divided into 61 (sixty-one) shares with a par value of LUF 250,000.- (two hundred fifty thousand Luxembourg francs) each, fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and ten thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYR S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscription R.C. Luxembourg Section B numéro 70.826, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 1999, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, Juriste, demeurant à Kedange (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5 (cinq) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 14.000.000,- (quatorze millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 15.250.000,- (quinze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 56 (cinquante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 14.000.000,- (quatorze millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 15.250.000,- (quinze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) par l'émission de 56 (cinquante-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 56 (cinquante-six) actions nouvelles:

l'actionnaire unique: la société de droit luxembourgeois DAW S.A., ayant son siège social à L2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite DAW S.A., prénommée, représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 56 (cinquante-six) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 14.000.000,- (quatorze millions de francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par une banque luxembourgeoise.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5., Premier alinéa. 5. 1.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 15.250.000,- (quinze millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) , divisé en 61 (soixante et une) actions d'une valeur nominale de LUF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 119S, fol. 28, case 5. – Reçu 140.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44663/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**CYR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 70.826.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger.

(44664/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**ETIF S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.088.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ETIF S.A. ayant son siège social de 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 57.088.

Ladite société a été constituée en date du 25 novembre 1996 en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 81 du 20 février 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 2437.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 700.000.000,- (sept cents millions de liras italiennes), divisé en 700 (sept cents) actions, d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Germain Birgen, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Federica Bacci, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca Schinelli, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 700 (sept cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de ITL 700.000.000,- (sept cents millions de liras italiennes) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en

conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur:

- la société RÉVISION MONTBRUN, S.à r.l., établie à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 24.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Birgen, F. Bacci, L. Schinelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 119S, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

J. Delvaux.

(44674/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 53.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Signature.

(44689/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 53.517.

Le bilan de clôture de liquidation au 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Signature.

(44688/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
H. R. Luxembourg B 53.517.

AUFLOSUNG

Auszug

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 17. August 1999 hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1997.
2. Genehmigung des Berichtes des Liquidators sowie der Auflösungsbilanz zum 30. Dezember 1998.
3. Annahme des Berichtes des Liquidationsprüfers.
4. Volle und uneingeschränkte Entlastung für den Liquidator sowie für den Liquidationsprüfer für ihre Tätigkeit.
5. Aufbewahrung der Gesellschaftsunterlagen während 5 Jahren in Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
CH-Kreuzlingen, den 17. August 1999.

Für EURO PROPERTY INVESTMENTS S.A.  
SCHNEIDER TREUHAND G.m.b.H.

Liquidator  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44687/664/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**ESTERAFANEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 32.141.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 8 mars 1999 que:  
- l'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui, de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION, est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.  
L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44672/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**ESTERAFANEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 32.141.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

(44673/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FIDUCIAIRE ANGILA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

EXTRAIT

Monsieur Adrien Schaus, expert-comptable, demeurant à Tétange, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de Monsieur Luigi Bonani, décédé.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2004.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour inscription  
Certifié sincère et conforme  
FIDUCIAIRE ANGILA S.A.

P. Citro  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44698/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.  
R. C. Luxembourg B 33.858.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 2 juillet 1999 a réélu les membres suivants du Conseil d'Administration:

- 1) Monsieur Ziad Rawashdeh, Administrateur de sociétés, demeurant à Jeddah, Arabie Saoudite, Président du Conseil d'Administration;
- 2) Monsieur Ahmed Raçi Özen, Directeur Général d'Assurances, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- 3) Monsieur Mohamed Boulif, Employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- 4) Monsieur Lambert H. Dupong, Docteur en Droit, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'année 2002.

*Commissaire*

La même Assemblée Générale Annuelle a élu comme Commissaire la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

Pour FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Par mandat

L. H. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44692/259/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.  
R. C. Luxembourg B 33.858.

*Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 1998*

FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. («FFL») poursuit le renforcement de la structure du capital de ses filiales.

C'est dans ce contexte que la Société a renforcé, au cours de l'exercice 1998, sa participation dans TAKAFOL S.A., dont le capital a été porté de \$ 6.000.000,- à \$ 7.000.000,-.

Par ailleurs, FFL a consolidé sa participation de 4% dans FAISAL FINANCE (MAROC) S.A., ce moyennant contribution à l'augmentation du capital de cette société.

Le capital-actions de FFL est passé de MAD 680.000,- à MAD 2.000.000,-.

Au cours de l'exercice 1998, FFL a également établi une filiale de conseil en Suisse, détenue à 100%.

Le capital social de GREENLIGHT (SWITZERLAND) S.A., fixé à CHF 100.000,- a été entièrement libéré.

MFAI Jersey a renouvelé sa facilité de crédit consentie à FFL, en reportant l'échéance du contrat de crédit au 31 décembre 1999.

L'exercice 1998 fait état d'une amélioration des résultats de certaines filiales, qui s'est soldée par la dissolution de certaines provisions sur actifs financiers.

Le bénéfice net de l'exercice s'élevait à \$ 585.398,-.

Nous proposons à l'AGM d'affecter ces résultats comme suit:

1. un montant de \$ 29.270,- à la réserve légale et
2. un montant de \$ 556.128,- à reporter.

Le Conseil d'Administration joint en annexe les comptes annuels révisés de FFL pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998, ensemble avec le rapport afférent du Commissaire aux Comptes.

Les annexes comprennent le bilan, le compte des profits et pertes de FFL, ainsi que les commentaires relatifs aux états financiers.

Il n'est intervenu aucun événement significatif dans les affaires de la Société depuis la clôture de l'exercice 1998, si ce n'est que FFL a renouvelé son concours à sa filiale TAKAFOL (UK) Ltd. en effectuant une publication afférente.

Le Conseil d'Administration prévoit une poursuite normale du développement des activités de la Société en 1999.

Z. H. Rawashdeh

A. R. Özen

Président du Conseil d'Administration

Membre du Conseil d'Administration

Luxembourg, le 7 septembre 1999.

Traduction certifiée conforme

J. Konsbruck-Glaesener

Expert-Traducteur Juré

près les Tribunaux

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44693/259/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.  
R. C. Luxembourg B 33.858.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Par mandat  
L. H. Dupong

(44694/259/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FAMINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 34.451.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juillet 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

La démission de Monsieur Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes a été acceptée. Monsieur Jean-Marc Faber a été nommé en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

La cooptation de Monsieur Laurent Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué et Frédéric Muller, administrateur sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition et publication  
FAMINVEST S.A. HOLDING  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44695/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FAMINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 34.451.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'assemblée générale du 5 juillet 1999 et enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Signature.

(44696/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FAIENGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 31.105.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle du 23 mars 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme, FAIENGE S.A., (la «Société») tenue à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, le 23 mars 1999 que:

1. le bilan, le compte de pertes et profits et l'affectation des bénéfices au 31 décembre 1998 ont été approuvés;
2. décharge est accordée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;
3. le commissaire aux comptes est réélu pour une nouvelle période qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2000;
4. la démission de Messieurs Lennart Schönning et Per Leopoldson de leurs fonctions d'administrateur est acceptée et la nomination de Monsieur Lars Sköld, demeurant à Stockholm (Suède) et de Monsieur Claes Linné, demeurant à Spanga (Suède), en remplacement des administrateurs démissionnaires, est décidée. Le mandat des nouveaux administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2000.

Suite à la nomination des nouveaux administrateurs, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Philip George Moss, demeurant à Londres (Grande-Bretagne);
- la société de droit néerlandais PROFI SERVICES BV, avec siège social à NL-1075 BC Amsterdam, Prins Hendriklaan 18, représentée par Monsieur Staffan Olsson, demeurant à Kehlen (Luxembourg);
- Monsieur Lars Sköld, demeurant à Stockholm (Suède);
- Monsieur Claes Linné, demeurant à Spanga (Suède);

5. en prenant en compte le bénéfice de LUF 8.728.598,- réalisé au titre de l'année 1998, les pertes cumulées de la Société s'élèvent à LUF 46.021.357,-. Il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44690/253/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**FAIENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 31.105.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 septembre 1999 a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour extrait conforme

R. Zimmer

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44691/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.860.

—  
Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44683/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.860.

—  
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44682/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.860.

—  
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44681/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.860.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44680/007/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.860.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44679/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.860.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44678/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.860.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44677/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**EUROCARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.860.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

EUROCARGO S.A.

Signature

(44676/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**ALPILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 35.685.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1999, vol. 528, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44864/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**FERISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 68.544.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Maria Isabel Ferreira Rodrigues, employée privée, demeurant à L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie.

2) Monsieur Fernando Moreira Dias, maçon, demeurant à Pétange, 7, rue des Acacias.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1) est la seule et unique associée de la société FERISA S.à r.l., avec siège social Luxembourg, 134, boulevard Général Patton, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 16 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 333 du 11 mai 1999, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.544.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, Mademoiselle Maria Isabel Ferreira Rodrigues, préqualifiée.

III.- Mademoiselle Maria Isabel Ferreira Rodrigues, préqualifiée, déclare démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérante administrative de la société.

IV.- L'associée unique, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique accepte la démission de Mademoiselle Maria Isabel Ferreira Rodrigues, préqualifiée, de sa fonction de gérante administrative de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme gérante administrative de la société pour une durée indéterminée, Madame Fabia De Lurdes Ferreira Sacras, cuisinière, demeurant à Pétange, 7, rue des Acacias, ici présente et ce acceptant.

Monsieur Fernando Moreira Dias, préqualifié est confirmé dans sa fonction de gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

V.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (frs. 25.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

VI.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M.I. Ferreira Rodrigues, F. Moreira Dias, F. Ferreira Sacras, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1999, vol. 119S, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

T. Metzler.

(44697/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1989, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.*

**FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.**

Signature

(44808/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1990, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(44809/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(44810/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(44801/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(44802/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

*Pour SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(44803/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour *SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44804/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour *SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44805/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour *SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44806/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour *SHARES PARTNERSHIP AND INVESTMENTS HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44807/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VANGUARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 24.961.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mai 1999*

- Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
VANGUARD INTERNATIONAL S.A.

Administrateur

Administrateur

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44827/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

42688

**SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2017 Luxembourg, 26B, rue des Muguets.  
H. R. Luxemburg B 41.959.

**AUSZUG**

Gemäss einem Rücktrittsschreiben vom 31. August 1999, ist Herr Dr Wolfgang Müller aus dem Verwaltungsrat der SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A., mit gleichem Datum, ausgeschieden.

Luxemburg, den 21. September 1999.

*Für gleichlautenden Auszug  
gez. RA André Marc*

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44800/253/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.798.

Le bilan au 30 juin 1997, approuvé par l'assemblée générale du 18 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 septembre 1999.

*Signature.*

(44811/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.798.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 18 juin 1999*

Les comptes clôturés au 30 juin 1997 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1997.

La cooptation de Maître Yvette Hamilius en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 1998.

Les mandats de Messieurs Alain Noullet et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
SOCIETE INDUSTRIELLE DU MIDI S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44812/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**TrizecHahn EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the sixth of September.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

There appeared:

Pierre Beissel, licencié en droit, residing in Luxembourg,  
acting as the representative of the board of directors of TrizecHahn EUROPE S.A., having its registered office in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (R. C. Luxembourg B: pending),  
pursuant to a resolution of the board of directors dated September 3, 1999.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled in variety by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company TrizecHahn EUROPE S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Frank Baden, residing in Luxembourg, on the 13th of August, 1999, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles of Incorporation have not been modified until the date hereof.

2) The subscribed capital of the company is set at 31,000.- EUR (thirty-one thousand euros) to consist of 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares with a par value of 2.- EUR (two euros) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital is fixed at 1,000,000,000.- EUR (one billion euros) consisting of 500,000,000 (five hundred millions) shares, each share having a par value of 2.- EUR (two euros).

4) In its meeting on September 3, 1999, the board of directors of the said company has decided to increase the capital up to 31,012.- EUR (thirty-one thousand and twelve euros) by the issue of 6 (six) shares, having a par value of 2.- EUR (two euros) each.

By means of a declaration letter addressed to the board of directors, the existing shareholders have expressly renounced to their preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The new shares have been subscribed as follows:

- 1 (one) share has been subscribed by TRIZEC HAHN CORPORATION, a company incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, Canada M5J 2T3 at the price of 43,868,592.- EUR (forty-three million eight hundred sixty-eight thousand six hundred and ninety-two euros)

- 1 (one) share has been subscribed by TH EUROPE LTD., a company incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, Canada M5J 2T3 at the price of 12,740.- EUR (twelve thousand seven hundred and forty euros)

- 1 (one) share has been subscribed by TH EUROPE LTD., prenamed, at the price of 12,740.- EUR (twelve thousand seven hundred and forty euros)

- 1 (one) share has been subscribed by TH EUROPE LTD., prenamed, at the price of 13,000.- EUR (thirteen thousand euros)

- 1 (one) share has been subscribed by TH EUROPE LTD., prenamed, at the price of 13,000.- EUR (thirteen thousand euros)

- 1 (one) share has been subscribed by TH EUROPE LTD., prenamed, at the price of 19,943.- EUR (nineteen thousand nine hundred and forty-three euros).

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

These shares subscribed have been paid up by contribution in kind consisting of 405 (four hundred and five) shares (i.e. 100% of the share capital) of TrizecHahn EUROPE B.V., of 49 (forty-nine) shares (i.e. 98% of the share capital) of TriIDM DEVELOPMENT, S.à r.l., of 49 (forty-nine) shares (i.e. 98% of the share capital) of TriIDM WROCLAW, S.à r.l., of 520 (five hundred and twenty) shares (i.e. 100% of the share capital) of TrizecHahn GREECE, S.à r.l., of 520 (five hundred and twenty) shares (i.e. 100% of the share capital) of TrizecHahn ITALY (PESCARA), S.à r.l. and of 200 (two hundred) shares (i.e. 100% of the share capital) of TrizecHahn EUROPE FINANCE B.V.

This contribution has made the object of a report from SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l., with its registered office in Luxembourg, 16, rue Dicks, independent auditor, Luxembourg dated September 3, 1999.

The conclusions of the report are the following:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the assets contributed being at least equal to the nominal value and total share premium of the shares of TrizecHahn EUROPE S.A. issued in counterpart.»

The said report will remain annexed to the present deed.

The total contribution of 43,940,115.- EUR (forty-three million nine hundred forty thousand one hundred and fifteen euros) consists of 12.- EUR (twelve euros) for the capital and 43,940,103.- EUR (forty-three million nine hundred forty thousand one hundred and three euros) for the issue premium.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, are met in order to exempt the above contributions from the capital contribution duty.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at 31,012.- EUR (thirty-one thousand and twelve euros) to consist of 15,506 (fifteen thousand five hundred and six) shares of a par value of 2.- EUR (two euros) per share.

The authorised capital is set at 1,000,000.- EUR (one billion euros) consisting of 500,000,000 (five hundred million) shares, each having a par value of 2.- EUR (two euros) per share.

During the period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit.

The subscribed and the authorized capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 280,000.- Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Bettembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 6 septembre 1999.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Pierre Beissel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société TrizecHahn EUROPE S.A., ayant son siège social à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (R.C. Luxembourg B: en cours),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 3 septembre 1999.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme TrizecHahn EUROPE S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 août 1999, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore fait l'objet d'une modification.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions, chacune avec une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à 1.000.000.000,- EUR (un milliard d'euros) représenté par 500.000.000 (cinq cents millions) d'actions; chaque action ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros).

4) En sa réunion du 3 septembre 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à 31.012,- EUR (trente et un mille douze euros) par l'émission de 6 (six) actions, chacune ayant une valeur nominale de 2,- EUR (euros).

Par lettre adressée au conseil d'administration, les anciens actionnaires ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne les actions à émettre.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- 1 (une) action a été souscrite par Trizec Hahn CORPORATION, une société de droit de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, Canada M5J 2T3, pour un montant total de 43.868.692,- EUR (quarante-trois millions huit cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt-douze euros);

- 1 (une) action a été souscrite par TH EUROPE LTD., une société de droit de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 181 Bay Street, Suite 3900, Toronto, Ontario, Canada M5J 2T3, pour un montant total de 12.740,- EUR (douze mille sept cent quarante euros);

- 1 (une) action a été souscrite par TH EUROPE LTD., prédésignée, pour un montant total de 12.740,- EUR (douze mille sept cent quarante euros);

- 1 (une) action a été souscrite par TH EUROPE LTD., prédésignée, pour un montant total de 13.000,- EUR (treize mille euros);

- 1 (une) action a été souscrite par TH EUROPE LTD., prédésignée, pour un montant total de 13.000,- EUR (treize mille euros);

- 1 (une) action a été souscrite par TH EUROPE LTD., prédésignée, pour un montant total de 19.943,- EUR (dix-neuf mille neuf cent quarante-trois euros);

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le prix de ces actions sera payé par un apport autre qu'en numéraire consistant en 405 (quatre cent cinq) actions (i.e. 100% du capital social) de TrizecHahn EUROPE B.V., en 49 (quarante-neuf) parts (i.e. 98% du capital social) de TrilDM DEVELOPMENT, S.à.r.l., en 49 (quarante-neuf) parts (i.e. 98% du capital social) de TrilDM WROCLAW, S.à r.l., en 520 (cinq cent vingt) parts (i.e. 100% du capital social) de TrizecHahn GREECE, S.à r.l., en 520 (cinq cent vingt) parts (i.e. 100% du capital social) de TrizecHahn ITALY (PESCARA), S.à r.l. et en 200 (deux cent) actions (i.e. 100% du capital social) de TrizecHahn EUROPE FINANCE B.V.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport de la SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, 16, rue Dicks, un auditeur luxembourgeois indépendant, en date du 3 septembre 1999.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«On the basis of the work performed, as outlined above, no significant matters have come to our attention that would affect the value of the assets contributed being at least equal to the nominal value and total share premium of the shares of TrizecHahn EUROPE S.A. issued in counterpart.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

L'apport total de 43.940.115,- EUR (quarante-trois millions neuf cent quarante mille cent quinze euros) consiste en 12,- EUR (douze euros) de capital et en 43.940.103,- EUR (quarante-trois millions neuf cent quarante mille cent trois euros) de prime d'émission.

Toutes les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies afin d'exonérer les apports susmentionnés du droit d'apport.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 31.012,- EUR (trente et un mille douze euros) représenté par 15.506 (quinze mille cinq cent six) actions, d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 1.000.000.000,- EUR (un milliard euros) représenté par 500.000.000 (cinq cents millions) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de ces statuts, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 280.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Beissel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1999, vol. 843, fol. 82, case 1 – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 septembre 1999.

C. Doerner.

(44825/209/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

#### **TrizecHahn EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

C. Doerner.

(44826/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

#### **SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 69.338.

#### *Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de gestion du 15 juin 1999*

Il en résulte que la société SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS a vendu ses 309 parts à la société SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS UK.

Signature  
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44817/028/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

#### **TOIT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

#### EXTRAIT

Il découle d'une lettre du 29 août 1999 enregistré à Capellen en date du 15 septembre 1999, vol. 135, fol. 13, case 1, et adressée à la société TOIT-LUX, S.à r.l., avec siège social à L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères, que Monsieur Raymond Furnemont, entrepreneur de couverture et de ferblanterie, demeurant à B-4460 Horion-Hozemont, 22, rue de la Station a démissionné avec effet immédiat de sa fonction comme gérant technique de la prédite société.

Pour extrait conforme

A. Biel

(44824/203/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**SOFIGA S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.172.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 1999*

Acceptation de la démission de Messieurs Théo Braun, Guy Reding et Norbert Lang, administrateurs, décharge leur est accordée jusqu'au 20 août 1999 et acceptation de la nomination de Messieurs Norbert Schmitz, demeurant à Luxembourg, Jean Bintner, demeurant à Bertrange et Norbert Werner, demeurant à Steinfort. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée de 2005.

Acceptation de la démission de la société HRT REVISION, S.à r.l., commissaire aux comptes, décharge lui est accordée jusqu'au 20 août 1999 et acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans, demeurant à Luxembourg, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2000.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Pour la société SOFIGA S.A.H.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44813/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 52.963.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 septembre 1999 que:

1. L'assemblée a accepté les démissions des administrateurs: M. Robert Leszek et Mme Donata Kot.

2. L'assemblée a nommé nouveaux administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

3. L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44814/677/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 52.963.

Les bilans au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44815/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**SOPICA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 52.963.

Les bilans au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 526, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

(44816/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**TAKAFOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R. C. Luxembourg B 20.046.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 juillet 1999 a élu les membres suivants du

*Conseil d'administration:*

- 1) M. Omar Abdi Ali, président du conseil d'administration, demeurant 14, chemin du Hameau, CH-1255 Veyrier/Genève, Suisse.
- 2) M. Khalid Abdulla-Janahi, vice-président du conseil d'administration, demeurant 3A, avenue Eugène-Pittard, CH-1206 Genève, Suisse.
- 3) M. Ala Kannak, administrateur, demeurant 24, chemin des Troiselles, CH-1294 Genthod/Genève, Suisse.
- 4) Dr Osama Mohamed Ali, administrateur et secrétaire, demeurant 52, Grand-Fleuri, CH-1290 Versois/Genève (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2000.

*Réviseur d'entreprises:*

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a élu pour la durée de l'année prochaine: la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à Luxembourg, représentée par M. Philippe Duren.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

Pour TAKAFOL S.A.  
Par mandat  
L. H. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44819/259/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**TAKAFOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R. C. Luxembourg B 20.046.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Par mandat  
L. H. Dupong

(44820/259/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**VESPER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.919.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 1999*

Messieurs Pierre Ahlborn, Pierre Baldauff et Antoine Calvisi ont été nommés administrateurs. Les mandats d'administrateur de Messieurs Antoine Gilson de Rouvieux et Jean-Claude Stoffel n'ont pas été renouvelés.

*Extrait des délibérations du conseil d'administration du 8 juillet 1999*

Monsieur Jérôme Istel a été nommé administrateur-délégué.

*Composition du conseil d'administration:*

Messieurs    Jean-Jacques Perquel, président;  
                 Jérôme Istel, administrateur-délégué;  
                 Pierre Ahlborn;  
                 Pierre Baldauff;  
                 Antoine Calvisi;  
                 Jean Pierson;  
Madame      Nicole Huger.

*Réviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Pour le Conseil d'Administration  
N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44830/007/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**TARUP HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.308.

## DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1999*

1. La liquidation de la société TARUP HOLDING S.A., est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Décharge est accordée aux administrateur et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats du 1<sup>er</sup> octobre 1998 au 30 juin 1999.
4. Les livres et documents sociaux sont déposés au siège social de la société et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TARUP HOLDING S.A.  
FIN-CONTROLE S.A.

*Le liquidateur*

Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44821/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VAN HOLDER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.895.

Le bilan au 30 septembre 1998, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Signature.

(44828/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VAN HOLDER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.895.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 1999*

Les comptes clôturés au 30 septembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 1998.

Les mandats de Frédéric Muller, Alain Noullet et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 30 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
VAN HOLDER FINANCE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44829/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A.

Administrateur      Administrateur

Signature      Signature

(44831/025/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 62.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 1999*

*Quatrième résolution*

En date du 15 juin 1998, le conseil d'administration a désigné, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries, un nouvel administrateur, Monsieur Christian Zerry, demeurant à Luxembourg et qui accepte son mandat. L'assemblée générale ordinaire ratifie cette cooptation.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme  
VESTRIS INTERNATIONAL S.A.  
Administrateur Administrateur  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44832/025/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**VILUX FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.541.

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Dr F. J. Meng, avocat, demeurant à Zurich (CH).

*Commissaire aux comptes:*

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1999 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mai 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée a décidé l'affectation des résultats comme suit:

- Réserve légale . . . . .	CHF 3.300,00
- Report à nouveau . . . . .	CHF 72.092,75
- Total . . . . .	CHF 76.202,75

Cette décision est conforme à la proposition faite par le conseil d'administration.

(44833/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**LIONS CLUBS INTERNATIONAL  
DISTRICT 113 - LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Les associés de l'A.s.b.l. LIONS CLUBS INTERNATIONAL DISTRICT 113 - LUXEMBOURG se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 juin 1999 pour délibérer sur les modifications de ses statuts, qui sont les suivantes:

1. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante. L'exercice comptable sera clôturé au 31 mai de chaque année, pour permettre à l'assemblée générale d'approuver l'exercice comptable du District pour l'exercice clôturé et donner décharge aux membres du conseil d'administration du chef de l'exercice de leurs mandats.»

2. Modification de l'article 53 (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée qui prononce la dissolution, détermine aussi l'affectation à donner aux biens du District étant précisé que, dans la limite des fonds reçus de la part des autorités gouvernementales, le solde du boni de liquidation devra être rétrocédé aux dites autorités gouvernementales.»

Ces deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Plus ne rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire a été levée.

Pour extrait conforme  
J. Dondelinger P. Metzler  
Gouverneur Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44844/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**TIPASIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.  
R. C. Luxembourg B 62.488.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Signature.

(44822/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**TIPASIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.  
R. C. Luxembourg B 62.488.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 8 juin 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Edmond Tavernier,

Monsieur Silvio Venturi,

Monsieur Sylvain Marchand

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Edmond Tavernier,

Monsieur Silvio Venturi,

Monsieur Sylvain Marchand

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour TIPASIS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1999, vol. 528, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44823/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**LAMPEBANK INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
H. R. Luxemburg B 16.577.

*Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung zu Luxemburg am Mittwoch, dem 22. September 1999*

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr von Herrn Thomas Köhler, Uebersyren, der von der Versammlung als Versammlungsleiter bestimmt wurde, eröffnet.

Die Versammlung benennt zum Schriftführer Frau Brigitte Hary, Bridel.

Die Versammlung beruft zum Stimmzähler Herrn Jean Kaiser, Schifflingen.

Der Versammlungsleiter erklärt:

I) Die heute stattfindende ausserordentliche Generalversammlung der LAMPEBANK INTERNATIONAL S.A. ist auf Beschluss des Verwaltungsrates einberufen worden, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. Rundung des Kapitals,

2. Rundung der gesetzlichen Rücklagen.

II) Das Gesellschaftskapital ist in voller Höhe vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie form- und fristgerecht zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis von der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte der Tagesordnung zu beschliessen.

III) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese wird, nachdem sie von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, diesem Protokoll als Bestandteil hinzugefügt.

IV) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist die ausserordentliche Generalversammlung formgerecht zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft jeden Punkt dieser Erklärung und bestätigt dessen Richtigkeit.

*Beschlussfassung*

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über.

Nach vorheriger Diskussion werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Bezug nehmend auf die von der Generalversammlung am 16. Dezember 1998 beschlossene Umstellung der Bilanzwährung auf Euro und gemäss Gesetz vom 10. Dezember 1998 wird eine Rundung des Euro-Kapitals durch eine vereinfachte Kapitalerhöhung bestehend aus Kapitalrücklagen, Gewinnrücklagen oder dem Gewinnvortrag vorgenommen, die maximal 100 Euro oder 4% des Kapitals vor Erhöhung betragen darf.

Das Eigenkapital wird von EUR 12.782.297,03 auf EUR 13.000.000,- gerundet.

2. Die gesetzlichen Rücklagen von EUR 1.278.229,70 werden auf EUR 1.300.000,- zu Lasten der freien Rücklagen gerundet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um 10.30 Uhr für geschlossen.

Th. Köhler B. Hary J. Kaiser

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44845/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.126.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 1999*

- La société FINIM LTD, Jersey est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44834/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**ZIPPY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.219.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 1999*

- La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Giuliani, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- La cooptation de la société FINIM LTD, Jersey, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
ZIPPY S.A.

Administrateur Administrateur  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44842/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**WOODLANDER PROJECT HOLDING S.A., Société Anonyme (vendue à C.T.P.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.226.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'assemblée générale du 21 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Signature.

(44837/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

---

**WOODLANDER PROJECT HOLDING S.A., Société Anonyme (vendue à C.T.P.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.226.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

La cooptation de Maître Yvette Hamilius en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Messieurs Marc Muller et Alain Noullet, administrateurs, et le mandat de Monsieur Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
WOODLANDER PROJECT HOLDING S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44838/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**YASUDA TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.235.

## EXTRAIT

Le conseil d'administration de la banque est composé de Monsieur Kazuo Asao, Monsieur Kiyoshi Iwamori, Monsieur Kiyoshi Terao et Monsieur Toshiaki Mitsui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44839/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

**AIR CONSULT TEAM S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

## STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft EURFINANCE S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté,

hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

- Maître Christel Henon, Anwältin, wohnhaft zu Luxemburg, und

- Herrn Jean Zeimet, Buchhalter, wohnhaft zu Bettange/Mess.

2.- Herr Jean Zeimet, vorgenannt, handelnd in seinem eigenen Namen.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung AIR CONSULT TEAM S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die strategische und konzeptionelle Beratung von Unternehmen, insbesondere von Joint-Ventures und sonstigen internationalen Geschäftsverbindungen.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten, andere Unternehmungen erwerben und sich daran beteiligen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person, der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Juni um zehn Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesen Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft EURFINANCE S.A., mit Sitz in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté,	
eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien . . . . .	1.249
2.- Herr Jean Zeimet, Buchhalter, wohnhaft zu Bettange/Mess eine Aktie . . . . .	1
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien . . . . .	1.250

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



**DAMMUSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- TURNBERRY INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama en date du 29 mai 1995.

2.- Maître Chartes Duro, prénommé, agissant en son nom personnel.

Une copie de la prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: DAMMUSI S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères dans le domaine de l'immobilier et de la promotion touristique et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euro (500.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant et demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 22 septembre, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- TURNBERRY INVESTMENTS S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Maître Charles Duro, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euro (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation du capital social*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (4.033.990,- LUF).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (95.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Mendrisio (Suisse);

b) Monsieur Renato Bullani, administrateur de sociétés, demeurant à Balerna (Suisse);

c) Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

4) Est nommée commissaire:

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2005.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Duro, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 1999, vol. 411, fol. 7, case 12. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 1999.

E. Schroeder.

(44849/228/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, SOPARFI.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, route d'Eich.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

2) Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPANY ONE OF LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'administration, le contrôle et le développement de telles participations; la mise en valeur de ces participations, grâce à

'octroi de tous prêts, avances ou garanties; la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 6.** A l'exception des actions pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative, les actions peuvent être créées sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

#### **Année sociale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier mars d'une année et finit le dernier jour du mois de février de l'année suivante. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour du présent acte pour se terminer le vingt-neuf février de l'an deux mille.

#### **Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Maître Victor Elvinger: six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2. Maître Edouard de Fierlant: six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich;
  - b) Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich;
  - c) Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La durée des mandats est de six années.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, société civile, établie à Luxembourg, 9 rue de la Couronne de Chêne.

La durée du mandat est de six années.

- 4) Le siège de la société est fixé à: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Elvinger, E. de Fierlant Dormer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 119S, fol. 36, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44848/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

#### L.A.U. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme N.A.T. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- b) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;

2.- Madame Gabrielle Jacquemin, gérante de sociétés, demeurant à L-1926 Luxembourg, 27, rue des Légionnaires.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de L.A.U. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de septembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2000.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme N.A.T. HOLDING S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- Madame Gabrielle Jacquemin, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins du fisc le capital social est évalué à 1.250.536,90 LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Robert Becker, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Claude Cahen, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- c) Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant à Moutfort.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

5.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, R. Becker, G. Jacquemin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 1999, vol. 507, fol. 44, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 1999.

J. Seckler.

(44850/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**LUXSTEEL EQUIPMENT & TRADING, S.à r.l.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Bernd Zender, Kaufmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Graf-Werderstrasse 6a;

hier vertreten durch Herrn Bernd Brachtendorf, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Fürstenstrasse 19, auf Grund einer ihm erteilten privatschriftlichen Vollmacht vom 6. September 1999.

Diese Vollmacht, von dem Komparanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Komparant, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Titel I.- Zweck, Firmenname, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen dem Komparanten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Handel für Industrierzeugnisse und Maschinen. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet LUXSTEEL EQUIPMENT & TRADING, S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Remich.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt DEM 50.000,- (fünfzigtausend Deutsche Mark), aufgeteilt in 50 (fünfzig) Anteile von je DEM 1.000,- (tausend Deutsche Mark).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die 50 (fünfzig) Anteile wurden von Herrn Bernd Zender, vorgeannt, gezeichnet.

Der Gesellschafter hat seine Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, so dass das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräussert werden an Gesellschafter. Die Anteile können aber ohne Einverständnis aller Gesellschafter nicht unter Lebenden an Dritte veräussert werden, die nicht Gesellschafter sind. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht, mit gleichwelcher Begründung es auch sei, auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

#### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an der Beschlussnahme teilnehmen, was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen abzugeben, als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefasst wurden von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstage und endet am 31. Dezember 1999.

**Art. 19.** Jedes Jahr am 31. Dezember werden ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

#### **Titel IV.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen fünfundfünfzigtausend Franken.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann ist der Gründer zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

2.- Die Generalversammlung beruft zum Geschäftsführer Herrn Bernd Brachtendorf, vorgeannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben der vorgeannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Brachtendorf, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 119S, fol. 36, case 4. – Reçu 10.313 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. September 1999.

J. Elvinger.

(44852/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**LEXTEK II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alexandro Schlessler, commerçant, demeurant à-L-4010 Esch-sur-Alzette, 108, rue de l'Alzette.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois à ces fins, arrête le projet de statuts suivant:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LEXTEK II, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de modélisme, de jouets, de lettrage, articles de librairie-papéterie, vente de journaux, d'articles de tabacs, d'articles de toilette, service de prêt de livres, d'articles de confiserie et bimbeloterie.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100) de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées connue suit:

Monsieur Alexandre Schlessler, prèdit, cent parts sociales . . . . . 100 parts

Total: cent parts sociales . . . . . 100 parts

L'associé reconnaît que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés sont libres.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre mille neuf cent quatre vingt-dix-huit.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement l'associé de la société à responsabilité limitée LEXTER II, S.à r.l. ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social et siégeant en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre Schlessler, prèdit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3450 Dudelange, 4, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schlessler, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 1999, vol. 852, fol. 84, case 9. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 1999.

N. Muller.

(44851/224/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

### **MAIFREN HOLDING S.A., Société Anonyme (Holding1929).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickhams Cay I, P.O. Box 382, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2.- SOXAN INVESTMENTS INC., ayant son siège social à 54th Street Obarrio, Marbella Tower II, Ground Floor, Local number 2, Panama-City, Panama.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Jean-Philippe Clavel, employé privé, demeurant à Bridel, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** 1.1. Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MAIFREN HOLDING S.A.

**Art. 2. Siège social.** 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** 3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 4. Durée.** 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à USD 1.000.000,- (un million de dollars US), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 10. Conseil d'administration.** 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV.- Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.** 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation le premier juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.** 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.** 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après, dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.** 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 1999.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 actions comme suit:

1.- NAXOS INVESTMENTS LIMITED S.A., cinq cents actions . . . . .	500
2.- SOXAN INVESTMENTS INC, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de USD 1.000.000,- (un million de dollars US) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quatre cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est estimé à LUF 38.200.000,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont prise à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.  
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2005:

a) Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à L-3254 Bettembourg, 179, rue de Luxembourg.

- b) Maître Georges Deitz, Avocat, demeurant à L-1411 Luxembourg, 11, rue des Dahlias.  
 c) Monsieur Maurice Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à L-6165 Ernster, 29, rue de Rodembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:  
 DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Clavel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 119S, fol. 36, case 2. – Reçu 380.099 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44853/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**MC MARSHAL & CO S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

—  
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),  
 ici représentée par Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, demeurant à Dahlem (Allemagne),  
 en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD, une société de droit Irlandais, ayant son siège social à Dublin (Irlande),  
 ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,  
 en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: MC MARSHAL & CO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille euro (35.000,- EUR) représenté par trente-cinq (35) actions de mille euro (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre 4: Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre 5: Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions Transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre en l'an deux mille.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, prénommée, trente actions	30
2.- CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD, prénommée, cinq actions	5
Total: trente-cinq actions	35

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euro (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs luxembourgeois (1.411.897,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

b) Monsieur Marco Di Centa, conseiller, demeurant à Consdorf.

c) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

4) Est nommé commissaire:

- Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2005.

E) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Emile Wirtz, prénommé, comme administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ernzerhof, E. Wirtz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 septembre 1999, vol. 410, fol. 96, case 11. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 1999.

E. Schroeder.

(44854/228/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

**PITCH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois W.O.B. BENELUX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous Section B Numéro 61.014;

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jan Jaap Geusebroek, Conseiller, demeurant à Luxembourg.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois DESKSOFT S.A., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Section B numéro 55.884;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Jaap Geusebroek, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PITCH PARTICIPATIONS, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

#### **Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) W.O.B. S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar), représentée par 2 (deux) certificats de 1 (une) action, portant les numéros 085 et 086 de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 16, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 janvier 1993, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Microfilm Section (Mercantile), Microjacket 340497, Roll 58086, Frame 0059» le 28 janvier 1998.

b) DESKSOFT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 087 et 088 de la société anonyme du droit de la République de Panama PACIFIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 16, constituée par acte numéro 429 reçu par le Notaire Alfredo Abraham Sanchez Ortega, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 16 janvier 1998, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Microfilm Section (Mercantile), Microjacket 340497, Roll 58086, Frame 0059» en date du 28 janvier 1998.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 4 (quatre) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence desdites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

#### **Titre III.- Gérance - Assemblées**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblées**

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### **Titre V.- Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas régie par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique:

Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Steinfort.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Les associés décident que la première année sociale commence exceptionnellement ce jour pour se terminer le 31 décembre 1999.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. J. Ceusebroek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 119S, fol. 35, case 12. – Reçu 15.204 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44855/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

### **FBA HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. ARMULI HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 71.489.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirty-first day of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ARMULI HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office at c/a KAUPTHING LUXEMBOURG S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, on 17 August 1999, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at three p.m. with Mr Magnús Gudmundsson, managing director, residing in Junglinster, in the chair,

who appointed as secretary Maître Ari Gudmannsson, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thordur Emil Olafsson, bank employee, residing at Fentange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Corporation to FBA HOLDING S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation.
3. Decide that the Corporation will be bound by the joint signature of three directors.
4. Subsequent amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Corporation to FBA HOLDING S.A.

*Second resolution*

Article 1 of the Articles of Incorporation of the Corporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of FBA HOLDING S.A.»

*Third resolution*

The meeting decides that the Corporation will be bound by the joint signatures of three directors.

*Fourth resolution*

Article 13 of the Articles of Incorporation of the Corporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 13.** The corporation will be bound by the joint signatures of three directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

There being no further business, the meeting is terminated at three thirty p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARMULI HOLDING S.A., ayant son siège social à c/o KAUPTHING LUXEMBOURG S.A., 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 1999, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures de l'après-midi sous la présidence de Monsieur Magnús Gudmundsson, administrateur de sociétés, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Maître Ari Gudmannsson, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thordur Emil Olafsson, employé de banque, demeurant à Fentange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en «FBA HOLDING S.A.».
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.
3. Décider que la société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs.
4. Modification subséquente de l'article 13 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FBA HOLDING S.A.

*Deuxième résolution*

L'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FBA HOLDING S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que la société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs.

*Quatrième résolution*

L'article 13 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gudmundsson, A. Gudmannsson, T. Olafsson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 119S, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

A. Schwachtgen.

(44866/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**FBA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. ARMULI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 71.489.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 932 du 31 août 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(44912/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**ACTIV BY BAMBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 15a, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.387.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1999, vol. 527, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER ET CAHEN

Signature

(44863/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.311.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1999.

Signature.

(44865/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**BEL-X-TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 5.667.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 20 septembre 1999, vol. 132, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 1999.

Signature.

(44875/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 1999.

---

**FONDATION PRO FAMILIA,**  
**Etablissement reconnu d'utilité publique.**  
 Siège social: L-3598 Dudelage, 5, route de Zoufftgen.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998 APPROUVE PAR L'A.G.O. DU 19 AVRIL 1999

<i>Actif</i>	(en Flux)	<i>Passif</i>	en Flux
<i>Immobilisations</i> . . . . .	1.188.132,-	<i>Capitaux propres</i> . . . . .	8.417.780,-
Logiciels informatiques . . . . .	92.000,-	Patrimoine . . . . .	5.657.673,-
Amortissements . . . . .	(91.999,-)	Fonds de réserve . . . . .	293.559,-
Autres installations . . . . .	674.981,-	Résultat . . . . .	1.772.378,-
Amortissements . . . . .	(607.206,-)	Subvent. d'investissements . . . . .	694.170,-
Mobilier . . . . .	113.800,-		
Amortissements . . . . .	(85.350,-)		
Matériel informatique . . . . .	186.657,-		
Amortissement . . . . .	(75.689,-)		
Mat. et machines de bureau	1.017.975,-		
Amortissement . . . . .	(37.037,-)		
<i>Valeurs réalisable</i> . . . . .	2.652.922,-	<i>Provisions pour risques et charges</i> . . . . .	57.335,-
Créances diverses . . . . .	147.187,-	Provision pour autres subv. de l'Etat . . . . .	24.854,-
Etat . . . . .	2.505.735,-	Provision pour salaires . . . . .	32.481,-
<i>Valeurs disponibles</i> . . . . .	6.547.062,-		
Caisses . . . . .	76.705,-	<i>Dettes &lt; 1 an</i> . . . . .	1.911.036,-
Comptes courants . . . . .	1.093.321,-		
Compte bloqué . . . . .	24.854,-	Rémunérations dues . . . . .	22.830,-
Banques à terme/livret . . . . .	5.352.182,-	Dettes envers CCSS . . . . .	1.529.512,-
		Dettes diverses . . . . .	358.694,-
Comptes de régularisation . . . . .	-1.965,-		
<b>Total</b> . . . . .	<b>10.386.151,-</b>	<b>Total</b> . . . . .	<b>10.386.151,-</b>
		R. Schroeder	C. Dimmer
		Le trésorier	Le président

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 1999

<i>Charges</i>	1998	1999	<i>Produits</i>	1998	1999
1. Charges externes en relation avec l'investissement . . . . .	1.700.000,-	1.400.000,-	1. Ventes et prestations de services de la société . . . . .	2.316.967,-	2.100.000,-
2. Charges en relation avec l'activité . . . . .	1.652.002,-	1.807.950,-	2. Autres produits d'exploitation . . . . .	27.683.027,-	28.967.587,-
3. Impôts et taxes . . . . .	15.000,-	10.000,-	2.01 Subventions de l'Etat . . . . .	25.976.964,-	27.317.587,-
			2.02 Dons . . . . .	1.556.063,-	1.500.000,-
4. Charges de personnel . . . . .	24.326.203,-	25.299.637,-	2.03 Produits d'exploitation divers . . . . .	150.000,-	150.000,-
5. Autres charges de gestion courante . . . . .	2.231.769,-	2.330.000,-	3. Produits financiers . . . . .	160.000,-	100.000,-
6. Amortissements/Provisions . . . . .	450.000,-	550.000,-	4. Produits exceptionnels . . . . .	0,-	180.000,-
Débit . . . . .	30.374.974,-	31.397.587,-	5. Reprise de provision . . . . .	214.980,-	50.000,-
			Crédit . . . . .	30.374.974,-	31.397.587,-
			C. Dimmer	R. Schroeder	
			Président	Trésorier	

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1999, vol. 525, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(44843/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1994.